



Diplôme en ostéopathie et droit d'exercer

Par **Ledoubler**, le **03/11/2010** à **13:55**

Bonjour,

Je vous contacte car je suis actuellement étudiant en 5eme année d'osteopathie a Bordeaux . J'ai fait mes 5 premières années d'études a Toulouse . Il me semble savoir que l'état reconnait un diplôme en 3 ans de formations que les gens de ma promotion a Bordeaux ont obtenu. De plus on me demande de valider tout le cursus de 5eme année pour obtenir ce diplôme en 3 ans alors qu'en validant ce cursus j'aurais droit a mon diplôme supérieur d'osteopathie qui lui est en 5 ans. Je voudrais donc savoir si c'est légal de la part de Toulouse de ne pas délivrer ce diplôme en 3 ans et surtout ai je des recours légaux pour obtenir mon d'exercer dans la mesure ou j'ai valide mes 4 premières années plus une majorité des mes UV de 5eme année. Merci de vos réponses.

Par **Osteo**, le **03/11/2010** à **15:22**

Heureusement certaines écoles savent encore que pour faire un ostéopathe il faut 5 ans minimum , l'OMS exige 4300h pour info. Après juridiquement , il me semble que tu as fais le nombre d'heure pour être un ostéo reconnu par l'état français... c'est a dire un manipulateur et non un ostéopathe. Il y a malheureusement un paquet d'école qui se sont engouffrées dans la brèche ouverte par les décrets de 2007. Pourquoi ne pas t'inscrire dans l'une d'elles ?

Par **Ledoubler**, le **03/11/2010** à **16:03**

Tout d'abord merci de ta réponse , en effet j'ai fait bien plus de 4300h j'ai même valide mon

clincat de 5eme année l'année dernière a Toulouse mais n'ayant pas de bon rapports avec les instances dirigeantes on ma oblige a repasse mon année d'où ma migration dans une autre école mais la encore on me dit que pour avoir le droit d'exercer je dois valider ma 5eme année alors que les gens de ma promotion ont leur diplôme de 3ème année alors pourquoi pas moi???? Est ce légal de la part de l'école de Toulouse d'obliger a faire 6 ans???

Par xav elos, le 28/12/2010 à 08:29

Bonjour, désolé de la réponse tardive.

Je connais bien la problématique des passages et des validations pour être parfois confronté à cela dans l'établissement dans lequel je travaille.

Il y a plusieurs points importants.

As tu validé toutes tes UF? (1 à 6 et ABC ?) (les UV on s'en fiche)

Y a t'il dans ton cursus des éléments obligatoires inscrit dans le règlement intérieur (ou des examens s'il y a plusieurs règlements)?

Le règlement intérieur s'il ne s'oppose pas directement à la réglementation, peut être plus stricte ou tout au moins plus descriptif concernant les exigences de passage.

Tu as fait un certain volume d'heure, mais sache que l'OMS ne produit que des recommandations (qui est passé à 4200 heures tout dernièrement d'ailleurs).

Par ailleurs si le volume d'un de tes UF n'est pas complété ça ne permet pas de valider ton titre d'ostéo (absentéisme par exemple).

Enfin, si tu n'as pas validé certains stages clinique (UFC) cela peut suffire à te faire doubler et à t'empêcher de valider ton titre (article 4 de l'arrêté du 25 mars 2007: "L'unité de formation C est évaluée par la validation des stages cliniques")

PS: le clinicat n'est pas un examen obligatoire selon les textes, ça dépend comment il est présenté dans la maquette pédagogique de ton école souvent il est présenté comme un examen validant une partie des stages cliniques de l'UFC.